

Ajournement

Il s'est montré brave cinq minutes de plus, mais il a dû attendre nombre d'années avant qu'on lui reconnaisse son mérite.

Je sais que le secrétaire parlementaire va nous dresser la liste des pensions déjà consenties, et elles sont généreuses. Elles sont maintenant généreuses mais elles ne l'ont pas toujours été pour ces anciens combattants de la Première guerre mondiale qui ont dû attendre environ 60 ans avant que, tout récemment, on ne leur donne justice.

L'association nationale des anciens combattants du Canada a rédigé un mémoire que le ministre a reçu aujourd'hui. On y recommande au ministre de proposer une modification visant non seulement à porter le montant des pensions d'invalidité à un niveau raisonnable, que les Canadiens jugent juste et raisonnable, mais également à éviter que le montant de ces pensions ne redevienne gravement insuffisant et qu'on ait à en réviser les taux de temps à autre. Cela éviterait aux associations d'anciens combattants d'avoir à revenir à la charge tous les deux ou trois ans pour revendiquer auprès du gouvernement les augmentations qui s'imposent, tâche que ces associations sont heureuses d'effectuer au nom des anciens combattants mais qui n'en demeure pas moins désagréable et qui montre bien que les sacrifices consentis par les anciens combattants invalides ont été oubliés.

Je connais le secrétaire parlementaire pour sa modération et sa compassion. J'espère qu'il m'aidera, ainsi que le député de Winnipeg-Nord-Centre à tenter de convaincre le ministre que cette modification s'impose dès à présent, sans attendre que le gouvernement soit dans une meilleure position financière. On connaît le gaspillage qui a lieu au Canada et ce n'est pas aux anciens combattants d'en faire les frais.

Des voix: Bravo!

M. Gilbert Parent (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Merci beaucoup, monsieur l'Orateur, et merci au député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) de porter la question une fois encore devant la Chambre.

C'est une question qui revient souvent sur le tapis, et ce n'est pas par manque d'intérêt que nous n'avons pas encore mis le projet de loi à l'étude. Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) a déclaré que les pensions d'invalidité seraient relevées de 7.2 p. 100 à partir du 1^{er} janvier 1978. Le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe ainsi que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Stanley Knowles) savent très bien que dans les cinq à six dernières années les pensions ont été fortement augmentées. On en revient toujours à la même question: qu'avez-vous fait pour moi dernièrement? Néanmoins, il est un fait, c'est que le ministre et le cabinet ont discuté de la question de l'augmentation des pensions, mais il en est un autre, c'est que le Canada est actuellement en période d'austérité. Je suis tout à fait d'accord avec vous, le fardeau ne doit pas reposer entièrement sur le dos des anciens combattants. Il ne doit reposer non plus sur le dos des autres travailleurs du pays, ou des professions libérales ou sur celui des grosses entreprises. En fait, un programme d'austérité doit englober tous les Canadiens. A ce titre, nous devrions être prêts à supporter non seulement ce que nous pouvons supporter, ce qui ne veut pas dire qu'au cours des années et qu'en

temps de besoin, les anciens combattants n'ont pas donné au pays plus que les autres, et répondu mieux que quiconque à l'appel du devoir. Je prétends seulement qu'avec peut-être de la patience et un peu de temps que cette question finira par se régler.

● (1817)

Les députés le savent certainement, le ministre s'est dit prêt à ce qu'on en discute au comité permanent des affaires des anciens combattants, comité dont nous faisons partie tous les trois depuis un certain nombre d'années. Il n'a jamais été question entre nous de soulever cette question en nous livrant à du harcèlement politique. Nous nous sommes toujours efforcés d'en arriver à la meilleure solution possible pour les anciens combattants du Canada. C'est dans cet esprit que je dis à la Chambre que le ministre envisage dans toute la mesure du possible de majorer les pensions des anciens combattants. Soyez assurés que j'appuie la suggestion que le député a faite aujourd'hui. En attendant encore un peu, j'espère que l'on pourra régler ce problème.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—DEMANDE DE REMISE À L'ÉTUDE PAR LE CABINET DE LA MAJORATION DU TAUX DE BASE DES PENSIONS D'INVALIDITÉ

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de me joindre à mon collègue, le député d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) pour réitérer cet appel au gouvernement. Nous y mettons toute l'insistance possible.

Je dois dire à mon ami le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants (M. Parent) qu'il a répondu de façon fort peu satisfaisante à la question de mon honorable ami. Si nous vous présentions une nouvelle demande ou si nous propositions une nouvelle idée, il pourrait être justifié jusqu'à un certain point que l'on nous demande d'être patients et d'attendre que se dissipent certains problèmes. Mais nous discutons d'une question qui se pose depuis bien avant la naissance du secrétaire parlementaire.

Nous proposons depuis 60 ans que les anciens combattants invalides reçoivent des pensions qui les dédommagent du manque à gagner. Il ne s'agit pas de dons de charité, ni d'allocation pour leur permettre de faire des achats, mais de pensions visant à compenser la perte de revenu occasionnée par leur infirmité. Ce régime a donc été mis en marche avec de petites sommes à la fin de la Première Guerre mondiale. Ensuite il n'a cessé de prendre du retard, ce qui fait qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale la pension était trop peu élevée.

Un comité tripartite ayant présenté des recommandations en 1972, le gouvernement a admis le principe en 1973 d'une pension d'invalidité de base correspondant au salaire net de cinq catégories données de fonctionnaires. Or après seulement quatre ans les invalides à 100 p. 100 ont déjà un retard de plus de \$500.

Ne disons surtout pas qu'il faut attendre. D'après le secrétaire parlementaire, le ministre était d'accord pour qu'il en soit question au comité et cet après-midi sur la motion d'ajournement, mais lorsque j'ai insisté pour qu'il en parle au cabinet, il a parlé d'attendre que les choses se tassent. Il y a longtemps